Le CESE s'est prononcé sur les circuits de distribution des produits alimentaires

VIE DE L'ASSEMBLÉE

PUBLIÉE LE 11/05/2016

Saisine liée : LES CIRCUITS DE DISTRIBUTION DES PRODUITS ALIMENTAIRES

Avis voté en séance plénière le 11 mai 2016

Avis rapporté par M. Albert Ritzenthaler au nom de la section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation, présidée par M. Etienne Gangneron.

Alors que les réformes successives de la PAC ont remplacé les mécanismes de régulation des quantités et des prix par la contractualisation entre acteurs, la faiblesse de structuration des producteurs comme des filières laisse les acteurs les plus forts dominer un secteur confronté à une concurrence de plus en plus mondialisée. Les grandes enseignes assurent plus de 70 % de l'approvisionnement alimentaire en France et poursuivent leur concentration par leur regroupement récent en quatre centrales d'achat. Leurs fournisseurs sont pour 98 % des TPE et PME, mais les grands groupes nationaux et internationaux dominent. Les intermédiaires, grossistes ou professionnels de la logistique jouent, quant à eux, un rôle de plus en plus stratégique. Coté producteurs, le nombre d'exploitations agricoles (450 000 en métropole) s'est réduit de 8 % depuis 2010. Les organisations de producteurs, qui tentent de valoriser leurs productions, et les interprofessions, qui organisent les filières, ne disposent pas d'une capacité d'action suffisante.

Dans ce contexte, les négociations commerciales fournisseurs-distributeurs, encadrées par un arsenal juridique conséquent modifié en 2008 par la Loi de modernisation de l'économie (LME), sont marquées par une tension très forte. Les marges sont réduites à un niveau historiquement faible sans pour autant que le consommateur en perçoive les bénéfices. Producteurs agricoles et salariés paient le prix fort de cette concurrence exacerbée, qui a des conséquences néfastes pour tous les acteurs.

Certains signes, comme l'émergence de nouveaux acteurs et de nouveaux comportements, pourraient toutefois préfigurer de nouvelles tendances. Ainsi, le consommateur demande à être mieux informé. Soucieux de sa santé, de son environnement et sensible au goût des produits, il est attentif aux signes de qualité de l'alimentation. Les circuits de proximité apportent une réponse à sa demande de confiance et de relation plus directe avec le producteur ou le transformateur. De la même façon, au-delà des « drive » déjà proposés par la grande distribution ou des plates-formes numériques des circuits de proximité, l'arrivée du numérique va transformer les circuits de distribution et annonce de profonds bouleversements.

Albert Ritzenthaler est secrétaire confédéral CFDT. Il siège au CESE à la section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation et à la section de l'éducation, de la culture et de la communication où il représente le groupe de la CFDT.

L'avis est adopté avec 191 voix pour et 4 abstentions sur 195 votants.